

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 décembre 2015**

(séance n° 18)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le lundi 7 décembre 2015 à 18 heures en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (18 présents, 9 personnes représentées) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ, (Adjointes), Danièle CARDON, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (conseillers délégués), Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Agnès MILLOUX

Excusés et représentés :

Christelle MORBOIS représentée par Christine GRILLOT  
André JOURD'HUI représenté par Dominique BONNET  
Hervé CORON représenté par Jean-Jacques De VETTOR  
Josette DEFERT représentée par Lionel GUERIN  
Marie-Line LANG représentée par Marie-Madeleine SOUDAGNE  
Valérie BLONDEAU représentée par Catherine CATHENOZ  
Pascal PINGLIEZ représenté par Sébastien JACQUES  
Jérémy SAILLARD représenté par Paul AUBERT  
Isabelle GRANDVAUX représentée par Roland CHAILLON

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Stéphane MACLE s'il est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Stéphane MACLE répond que oui.

-----

**1/ Modification des statuts de la communauté de communes du Comté de Grimont par prise de compétence « Energie renouvelable citoyenne »**

Monsieur le Maire précise qu'un seul point est à l'ordre du jour dans ce conseil municipal qui a été programmé pour éviter de perdre du temps dans la modification des statuts de la communauté de communes pour une prise de compétence « énergies renouvelables ». Monsieur Dufour, maire de Chamole a souhaité que chaque communes se réunisse rapidement sur ce sujet afin de ne pas retarder le projet éolien de Chamole.

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Les statuts actuels de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny sont fixés par arrêté préfectoral n° 2014251- 0003 du 8 septembre 2014. Ils ne comportent pas la compétence énergie ni énergie renouvelable. Les compétences des communautés de communes sont régies par l'article L 5214- 16 du CGCT.

Par ailleurs, l'article L2253-1 du CGCT (modifié par loi n° 2015-992 du 17 août 2015) relative à la transition énergétique pour la croissance verte, pose le principe que les EPCI peuvent délibérer pour « *participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiées dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.* »

Dans le cadre du projet éolien de Chamole, et d'éventuels futurs projets de production d'énergie renouvelable, la Communauté de Communes est invitée par le SIDEC à délibérer pour approuver les documents statutaires de la future Société d'Economie Mixte créée à cet effet (statuts, règlement intérieur et pacte d'actionnaires). Ces documents ont été transmis par le SIDEC le 7 septembre 2015 et ont fait l'objet d'un examen par la Commission communautaire « Energie » le 9 septembre 2015. Depuis cette date, l'article 3 des statuts a été modifié pour supprimer la possibilité la possibilité d'action de la SEM à l'étranger.

Afin de valider la modification des statuts de la communauté de communes, celle-ci a notifié le 10 novembre 2015, aux 30 communes membres, la délibération communautaire du 4/11/2015 portant modification des statuts par prise de compétence « Energie renouvelable citoyenne ».

Les conseils municipaux se prononcent dans un délai maximum de 3 mois sur ces statuts, l'absence de réponse valant avis favorable. Pour être validée, la modification des statuts doit être adoptée à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Après avoir reçu l'ensemble des délibérations des conseils municipaux, le conseil communautaire se réunira pour prendre acte des votes des assemblées, les statuts seront modifiés par arrêté Préfectoral.

Le conseil communautaire sera ensuite appelé à délibérer pour confirmer son entrée dans la SEM « EnR Citoyenne » et en approuver les statuts, le règlement intérieur, le pacte d'actionnaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement pour la modification des statuts de la communauté de communes du comté de Grimont pour la prise de compétence « **Energie renouvelable citoyenne** »

Monsieur le Maire précise que la commission « finances, affaires générales et personnels », réunie le 2 décembre 2015, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que trois projets sont actuellement en cours au sein du territoire communautaire en matière d'énergie renouvelable :

- un projet de panneaux photovoltaïques à Picarreau
- un projet de méthanisation à Plasne
- les éoliennes de Chamole.

Monsieur le Maire ajoute qu'un débat serein aura lieu le 8 décembre au sein de l'assemblée communautaire.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **1/ arbre de Noël communal**

Monsieur le Maire précise que l'arbre de Noël communal aura lieu le vendredi 18 décembre à la salle des fêtes et que l'ensemble des conseillers municipaux y sont conviés.

### **2/ élections régionales**

Monsieur le Maire rappelle qu'il manque deux assesseurs pour tenir les urnes dimanche 13 décembre entre 8h et 10h30 et que les conseillers municipaux disponibles sont priés de bien vouloir le faire savoir à Martine Keller, responsable du service des élections en mairie.

### **3/ passage piétons places des Déportés**

Monsieur Paul Aubert fait remarquer que des véhicules et des étudiants étaient entremêlés dans la pénombre de la place des Déportés, que cela est dangereux et qu'il serait bon d'installer un projecteur pour signaler le passage piétons.

Le Maire répond que cela sera abordé vendredi 11 décembre lors de la séance du conseil municipal car il n'est pas opportun d'en parler ce soir par manque de temps.

La séance est levée à 18h10

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique BONNET

Stéphane MACLE

